

12. LE MÉMOIRE DE MAÎTRISE UNIVERSITAIRE DE LA SECTION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

DOCUMENT D'ORIENTATION

Le présent texte a pour but de préciser le concept du mémoire de la SSED. Pour ce faire, il en énonce la fonction et propose quelques principes clarifiant le vecteur vers lequel tendre. Il évoque ensuite les offres à disposition pour accompagner et encadrer les étudiants dans l'élaboration de leur mémoire. Il complète ce faisant le règlement d'études ainsi que le règlement interne relatif au mémoire de la SSED.

1. FONCTION DU MÉMOIRE DANS LE PARCOURS DE FORMATION UNIVERSITAIRE

Le trait distinctif de l'enseignement supérieur est d'être inséparable, à tous les niveaux, d'une activité effective de recherche. Tous les enseignants sont donc en même temps chercheurs; ils font partie d'équipes et de réseaux de chercheurs. L'une des fonctions principales de l'université est précisément *d'introduire les étudiants aux savoirs scientifiques constitués en leur montrant les mécanismes de production scientifique et en les incitant à participer à la recherche*. Ceci est particulièrement vrai pour la formation dans le deuxième cycle universitaire (le troisième constituant une véritable formation de chercheurs).

C'est dans ce contexte général qu'est situé le mémoire de la SSED: il s'agit, pourrait-on dire, d'une *initiation grandeur nature à la recherche telle qu'elle est diversement pratiquée à l'université*, dans notre cas, en sciences de l'éducation.

Ceci implique une *reconnaissance de toutes les démarches de recherche pratiquées dans les différentes disciplines et les différents champs reconnus dans la Section, sans exclusive*. Le champ ainsi ouvert bien que très vaste n'en est pas moins exigeant, puisque ceci signifie également que tout mémoire constitue une introduction à la recherche au sens universitaire du terme.

On peut définir le parcours des étudiants comme la construction d'une position à partir de laquelle, *de simple consommateurs ou reconstituteurs de savoirs et de connaissances, ils en deviennent tendanciellement des producteurs*, pour contribuer, même modestement, au progrès des sciences de l'éducation. La rédaction du mémoire implique donc une *formation à et par la recherche*. Ainsi, même s'il peut avantageusement contribuer à forger des compétences professionnelles, le mémoire est, de par sa nature même, un enjeu académique, puisque son acceptation scelle un parcours de formation au terme duquel un diplôme universitaire est octroyé.

2. DÉFINITION DU MÉMOIRE DE LA SSED

Sur la base de l'observation et de l'analyse des pratiques passées et actuelles, il semble possible de dégager cinq principes qui visibilisent et, ce faisant, harmonisent et stabilisent les pratiques d'élaboration du mémoire.

1. Liberté de choix de l'objet de recherche et diversité des genres de recherche

Le choix de l'objet de recherche est libre. Aucun contenu n'est a priori exclu pour autant qu'il relève des sciences de l'éducation. Ce qui définit l'objet n'est pas tant ce qu'il est (par exemple une théorie constituée ou une pratique professionnelle) que la manière de l'interroger, de le cadrer dans une problématique plus générale et de le traiter comme objet distancé.

Les recherches peuvent être purement théoriques, fondamentales, appliquées, etc.; elles peuvent porter sur des pratiques et représentations sociales, sur des comportements individuels ou de groupes, sur des capacités psychologiques, etc.; sur le présent ou le passé; elles peuvent traiter comme matériaux des sources documentaires, des travaux scientifiques, des données empiriques recueillies sous des formes diverses (observations, questionnaires, entretiens, récits, etc.).

La diversité des mémoires existants découle de ce principe.

L'étudiant peut soit traiter un problème dans le cadre d'un projet de recherche déjà existant au sein d'une équipe, soit définir un objet de recherche de manière autonome, pour autant qu'il corresponde à un champ de compétence d'un enseignant de la Section.

2. Faisabilité du projet de recherche

Outre l'intérêt de l'étudiant pour un thème, les critères de choix d'un objet ont essentiellement trait à la faisabilité du projet de recherche: connaissances déjà acquises par l'étudiant; existence d'une littérature scientifique de référence; maîtrise possible des méthodes d'investigation pour aborder la problématique; accessibilité des sources documentaires et/ou des données empiriques; nouveauté du thème ou du problème traité, ou du moins originalité de la manière de le traiter.

3. Appropriation des connaissances théoriques et empiriques pertinentes

Toute production de connaissance se réalise à partir des connaissances déjà construites. La recherche méthodique de documents scientifiques existants dans le domaine abordé dans le mémoire et la lecture et présentation d'une littérature de référence constituent un volet essentiel d'un travail de mémoire. C'est à partir de l'appropriation des connaissances existantes et en référence à des modèles théoriques existants que se construit le cadre conceptuel et théorique qui permet de formuler des hypothèses ou questions de recherche.

4. Explicitation et justification des démarches méthodologiques

L'enjeu de cette dimension est central puisqu'il s'agit de construire le geste fondamental de la recherche: fonder aussi sûrement que possible ce que l'on affirme, le rendre accessible à d'autres et en montrer les conditions de validité en explicitant le mode de production. Autrement dit, l'étudiant doit tenter de constituer la problématique analysée en objet de recherche (mise à distance de l'objet), d'objectiver le processus de recherche et de le rendre explicite pour d'autres.

Soulignons-le, il ne s'agit aucunement de définir un catalogue de méthodes acceptables. Celles en vigueur dans les différents champs et disciplines représentés en sciences de l'éducation constituent la référence et c'est à ce niveau notamment que se situe la reconnaissance sans réserve des différentes démarches de recherche existantes dans l'institution. L'essentiel pourtant: dans le mémoire il s'agit de recherche, et la méthode en est sa pierre angulaire.

5. Ecriture pour un destinataire de spécialistes et/ou de personnes intéressées

Initier les étudiants à la recherche signifie également leur donner accès aux formes d'écriture - aux genres - pratiquées dans les différentes disciplines. Ceci concerne aussi bien la structure du texte, le mode d'énonciation par lequel l'énonciateur se situe face à son propre texte, que les techniques utilisées pour donner aux destinataires, sous une forme lisible, toutes les informations nécessaires en vue d'une lecture critique.

Formellement, le mémoire est un écrit relativement long, de quelque soixante à cent pages (plus s'il est réalisé à deux ou à trois) d'environ 2 500 à 3 000 signes. Il rend compte de la recherche effectuée de façon rigoureuse et selon les pratiques de production universitaire.

3. ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DANS L'ELABORATION DE LEUR MEMOIRE

L'accompagnement des étudiants est un dispositif complexe qui comprend les éléments suivants:

1. Encadrement institutionnalisé

Faire de la recherche est une entreprise à la fois solitaire - dans l'acte d'élaboration de concepts, d'analyse de données et d'écriture - mais aussi nécessairement collective: les concepts et outils à partir desquels elle s'effectue sont un produit social; la lecture et la discussion de textes et de résultats encore provisoires constituent un moteur puissant pour faire avancer le travail.

Il est dès lors souhaitable que l'étudiant trouve des lieux institutionnalisés pour poursuivre son initiation concrète à la recherche, pour présenter sa démarche et sa problématique, pour discuter ses hypothèses et sa méthodologie, pour mettre à l'épreuve les résultats et/ou les conclusions provisoires d'une écriture intermédiaire. Ce sont également des lieux où l'étudiant peut connaître la dimension nécessairement collective de la recherche scientifique qui est toujours aussi une mise en commun de connaissances et de savoirs et une confrontation de points de vue divers.

Plusieurs possibilités s'offrent à cet effet. L'étudiant est invité à suivre des cours ou des séminaires qui lui montrent comment se fait la recherche (*séminaires de recherche*), qui lui présentent des méthodes de recherche (*cours et séminaires de méthodologie*), qui l'aident à concevoir et concrétiser son mémoire (*séminaires de préparation et d'accompagnement au mémoire* dans certains cursus).

L'étudiant peut en outre préparer son mémoire par des moyens complémentaires: il peut proposer des *projets indépendants* sur des thèmes touchant à son objet de recherche; dans certains cas, les étudiants peuvent participer occasionnellement à des *réunions d'équipes de recherche*; il est possible de constituer des *groupes d'étudiants* travaillant sur des thématiques proches pour discuter des questions posées, des problèmes rencontrés, des solutions trouvées.

Pour se familiariser également avec les pratiques effectives de production et échanges scientifiques, les étudiants sont vivement encouragés à participer aux manifestations organisées par la SSED, à l'exemple des Journées de Raisons éducatives, où des chercheurs rendent compte et discutent de leurs travaux.

2. Direction du mémoire

Le directeur joue un rôle capital dans l'élaboration du mémoire, guidant l'étudiant dans toutes les phases du travail. En principe, tout enseignant est censé accepter la direction d'un mémoire dans la mesure où l'objet de recherche fait partie de son domaine de recherche.

La négociation pour l'encadrement se fait sur la base d'une esquisse de mémoire que lui présente l'étudiant. Un contrat clair (oral ou écrit) entre l'étudiant et le directeur du mémoire, définissant notamment la nature de l'encadrement voire de la collaboration, les attentes de l'étudiant, la disponibilité et les exigences du directeur, le calendrier de la recherche, peut favoriser l'avancement et la qualité du travail.

3. Commission mémoire

Les membres de la commission peuvent y figurer à double titre:

- ils sont des personnes ressources auxquelles l'étudiant peut se référer pour aborder des problèmes qui relèvent de leurs compétences;
- ils préfigurent pour l'étudiant le destinataire du mémoire; ils matérialisent pour ainsi dire la communauté scientifique ou le public de personnes intéressées auxquelles le texte est destiné.

Dans les deux cas, c'est bien d'abord en raison de leurs compétences (pouvant se situer à divers niveaux, thématiques, conceptuelles, méthodologiques...) qu'ils sont sollicités comme membres de la commission.

4. Soutenance du mémoire

Au terme de la rédaction du mémoire et avec l'accord du directeur, la commission se constitue en jury pour la soutenance orale du mémoire. Cette soutenance vise l'évaluation du mémoire et sa discussion critique dans une séance publique. Elle fournit une occasion de débat entre chercheurs sur le document présenté et préfigure en ce sens l'entrée dans la communauté scientifique de l'étudiant nouvellement diplômé.